

() ECRET N° 77/605 DU 21/11/77

Portant nomination de Monsieur MAPOUATA
Alexandre, en qualité de Chef du Service
du Budget et du Contentieux à la Direction
du Budget.

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU
PLAN.

Vu l'acte fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu l'acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du
Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisa-
tion et la structuration du Comité Militaire du Parti ;

Vu le décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du
Congo ;

Vu le décret n° 77/553 du 3 Novembre 1977 portant organisa-
tion du Ministère des Finances ;

Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion
du 4 Novembre 1977 ;

() E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Monsieur MAPOUATA Alexandre, Administrateur des Servi-
ces Administratifs et Financiers de 6ème échelon, précédemment Chef
du Bureau des Pensions à la Direction des Finances, est nommé Chef
du Service du Budget et du Contentieux à la Direction du Budget.

ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes^{les} dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé sera enregistré, Publié au Jour-
nal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué
partout où besoin sera./.-

Fait à BRAZZAVILLE, le 21 Novembre 1977

Par le Deuxième Vice Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement, Ministre du Plan,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de la Justice
Garde des Sceaux,

Henri L O P E S.-

A. MOUISSOU-POUATI.-